

**Séance du Conseil général du 7 octobre 2013
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Président : M. Daniel Hubleur, Président du Conseil général

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

1. Appel

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, aux représentants des médias et aux représentants des deux projets qui figurent à l'ordre du jour, soit le projet d'hôtel et celui de l'espace communal. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, Monsieur Daniel Hubleur procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 18 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Messieurs Jacques Boni et Jacky Epitoux sont excusés. Monsieur Nicolas Cattin est absent. Pour le Conseil communal, Monsieur Gilles Cattin est excusé.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 32 du 18 septembre 2013
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 juillet 2013
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Discuter et préavisier le projet de plan spécial « Les Murs Hôtel » et les dispositions réglementaires y relatives
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
6. a) Discuter et préavisier un crédit de Fr. 8'550'000.00 destiné à la réalisation de l'espace communal Les Bois
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
7. a) Discuter et approuver les articles 35 et 36 du projet de règlement d'organisation communal
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
8. Nomination :
 - a) Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes
 - b) Election d'un membre à la Commission de l'école enfantine et primaire

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 juillet 2013

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : personne ne désirant s'exprimer, je considère le procès-verbal comme accepté tacitement et je remercie la Secrétaire pour sa rédaction.

3. Communications

Conseil communal

Monsieur le Maire, Michäel Clémence, fait part des communications suivantes :

Zone Le Plane percé : le promoteur immobilier qui désirait implanter trois immeubles d'une dizaine d'appartements chacun a décidé de renoncer à son projet. La Commission de promotion économique ainsi qu'une délégation du Conseil communal ont reçu un autre promoteur qui est également intéressé à réaliser plusieurs immeubles. D'autres promoteurs ont manifesté de l'intérêt pour cette zone. Concernant les ventes de terrain pour des maisons familiales, ce sont à l'heure actuelle 10 parcelles vendues pour la somme de Fr. 967'730.00 et 5 parcelles sont réservées. Donc, il reste sur ce secteur encore 7 parcelles pour des maisons individuelles et 1 parcelle pour de l'habitat collectif. Pour Derrie lai Bâme, ce seront 11 parcelles de disponibles lorsque la viabilisation sera terminée et le prix de vente fixé. La route de contournement sera ouverte très prochainement à la circulation. La pose de panneaux indicateurs s'effectuera ces prochains jours.

Employé de la voirie : suite au départ d'Alexandre Bossart désireux de réorienter sa carrière professionnelle, le Conseil communal a nommé Monsieur Sébastien Gyger du Noirmont qui prendra ses fonctions le 1^{er} décembre ; nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Syndicat de chemins Les Bois 2 : tout dernièrement, le comité du Syndicat de chemins a envoyé un courrier à toutes les personnes concernées sur l'avancement du projet. Selon le planning établi, la première étape de réalisation débutera au printemps 2014.

Taxe au sac régionalisée : le Conseil communal a décidé d'entrer en matière sur l'étude d'une taxe au sac régionalisée sur l'ensemble des communes des Franches-Montagnes. Le porteur du projet est l'Association des Maires des Franches-Montagnes, par l'intermédiaire d'un groupe de travail. Le Conseil général devra se prononcer concernant ce projet franc-montagnard.

Réseau de déchèteries jurassiennes : sous l'impulsion de l'Association jurassienne des communes, il a été étudié l'implantation d'une déchèterie régionale dans chaque district du Canton. En date du 25 septembre, une séance d'information pour les membres des Conseils communaux des Franches-Montagnes a été organisée par le groupe de travail qui a réalisé cette étude. Il en est ressorti que l'implantation de cette future déchèterie se trouverait aux environs de Saignelégier. Le Conseil général devra prendre position prochainement.

H18 et entretien des routes communales : en date du 17 septembre, une séance a été mise sur pied par le Conseil communal avec les responsables du Service des Ponts et Chaussées afin d'obtenir des informations concernant l'entretien des routes communales ainsi que sur la H18. Pour les routes communales à entretien cantonal, les responsables des Ponts et Chaussées sont totalement conscients des travaux à réaliser mais, sur leur budget, il n'y a aucune rubrique pour ces entretiens de routes. Lors d'une prochaine séance de l'Association des Maires, nous recevrons les députés franc-montagnards et je ferai une intervention à ce sujet. Pour la H18, à partir de 2015, un projet de réfection de la route jusqu'aux environs du Boéchet sera étudié. Par contre, pour le tronçon Le Boéchet via la limite cantonale, il faudra être patients !

4. Questions orales

1) Monsieur Blaise Willemin : chaque année à pareille époque, la Commune nous informe des mesures hivernales en demandant aux propriétaires de tailler leurs arbres à une certaine distance de la route. Il est précisé que si la distance n'est pas respectée, la Commune se chargera alors d'en faire la taille. Or, cette menace n'est pas appliquée alors qu'à certains endroits, les piétons doivent être quasiment au milieu de la route pour éviter les branches. Le Conseil communal peut-il nous dire s'il entend désormais faire appliquer le règlement, ceci pour la sécurité de chacun ?

Monsieur Christophe Baume : on vous a fait parvenir ce texte par tous-ménages à titre de rappel. Il est bien clair que si en date du 4 novembre les travaux de taille n'ont pas été effectués, nous enverrons éventuellement un rappel et procéderons aux menaces. C'est malheureux de devoir en arriver là, mais je peux vous garantir que le Conseil communal ira plus loin si ces directives ne sont pas respectées.

Monsieur Blaise Willemin : je suis satisfait.

2) Madame Sabine Clémence : lors d'une de ses assemblées, le PCSI a soulevé l'idée de l'implantation d'appartements adaptés aux personnes âgées au village. Le projet serait d'offrir un lieu facilement accessible avec les commodités nécessaires pour faciliter le quotidien de ceux qui sont certes encore indépendants, mais qui ont besoin d'aménagements à la mesure de leur mobilité et de leurs possibilités en raison de leur âge. Il permettrait aux gens ayant passé toute leur vie dans notre village de rester dans un environnement connu, de maintenir les liens nécessaires et de passer une retraite en toute sécurité. Il y a l'opportunité de la construction d'immeubles dans la nouvelle zone de Derrie lai Bâme ou la réhabilitation d'un immeuble existant dans le village. Avec ça, la Commune aurait la possibilité de répondre à cette demande en y maintenant quelques appartements à l'intérieur de ceux-ci. Je demande au Conseil communal si cette réflexion a déjà été faite et je souhaiterais qu'il nomme une commission non permanente avec le mandat d'étudier la possibilité d'y répondre.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : tout d'abord, effectivement, pour la zone des petits immeubles, au début un promoteur avait émis l'idée de faire ces appartements. Avec les futurs promoteurs, pour l'instant il n'est pas question de ça. Après, pourquoi ne pas essayer d'entrer en matière. C'est une éventualité, mais c'est un projet privé. Rien ne nous empêche de glisser l'idée. Deuxièmement, concernant la création d'une commission, honnêtement, je n'y suis pas opposé, mais quand je vois le point 8 de l'ordre du jour qui date du début de l'année et que ces commissions ne sont pas encore complètes, qu'il y a aussi encore une Commission d'urbanisme à créer, je voudrais bien que ça soit la dernière soirée où on parle du point 8 de l'ordre du jour. Dès le moment où toutes ces commissions seront complètes, pourquoi ne pas en créer une nouvelle, mais tant que ces commissions ne sont pas complètes, je voudrais bien qu'on n'en crée pas de nouvelle.

Madame Sabine Clémence : je suis satisfaite.

3) Madame Marianne Guillaume : avec l'introduction de la zone 30 km/h sur la route de Biaufond et la rue du Doubs, l'ouverture de la route de contournement, est-ce que la Commune envisage des mesures de contrôles de vitesse, que les usagers habituels empruntent effectivement la nouvelle route et modifient leurs habitudes, principalement aux heures de pointe ?

Monsieur Christophe Baume : comme vous l'a dit le Maire, une signalisation adéquate sera posée prochainement. Pour diriger les automobilistes sur cette route de contournement, à la

hauteur de l'entreprise Nicklex SA, nous avons posé une bordure de pavés pour qu'il y ait un léger obstacle à la zone 30 km/h et que les automobilistes soient guidés sur la route de contournement. En ce qui concerne les radars, comme l'a dit Monsieur le Maire, le 17 septembre, nous avons rencontré des personnes des Ponts et Chaussées qui nous ont clairement dit que comme on avait refusé l'achat de nouveaux radars, ils font avec ce qu'ils ont. Ce n'est pas faute de demander, nous avons déjà demandé à plusieurs reprises, mais les routes secondaires ne les intéressent pas.

Madame Marianne Guillaume : je suis partiellement satisfaite.

4) Monsieur Robert Claude : ça concerne la place de jeux qui se trouve à l'extrémité des rues de La Petite Côte et du Jourez en direction Est. Si je me rappelle bien, au budget 2012, on nous avait dit que les engins devenaient défectueux et qu'on allait les remplacer. C'est clair que si des enfants vont sur ces engins, ils doivent être solides. Ce printemps, on a vu qu'ils ont commencé les travaux et, maintenant, on est à la fin de l'automne et c'est toujours en chantier. J'aimerais savoir pourquoi.

Monsieur Christophe Baume : en effet, un crédit a été voté concernant ces jeux. Ces jeux sont là, mais il y a un petit problème au niveau des employés communaux. Ce sont eux qui devaient restaurer cette place de jeux. Suite au départ prématuré d'Alexandre Bossart, Pierre-Alain Thiévent s'est retrouvé seul. Au sein du Conseil communal, suite à des discussions avec Monsieur Thiévent, nous avons décidé de ne pas engager d'intérimaire pour une période aussi courte, soit les trois mois de résiliation de Monsieur Gyger. C'est la raison pour laquelle ces travaux n'ont pas été terminés. Je pense qu'ils ne le seront pas cette année. C'est un problème de surcharge de travail du personnel communal.

Monsieur Robert Claude : je suis partiellement satisfait.

5) Monsieur Blaise Willemin : ce printemps, avec la fonte des neiges, on a découvert un nombre considérable de crottes de chiens sur nos trottoirs. La Commune avait sensibilisé les propriétaires de chiens par un tous-ménages. Actuellement, on peut constater que de nombreuses crottes de chiens sont découvertes dans les gazons, selon les fluctuations de la météo et ceci dans plusieurs quartiers du village. Avant qu'un climat de méfiance et de suspicion s'installe, la Commune envisage-t-elle de réagir, par exemple par l'envoi d'un règlement communal en la matière à chaque propriétaire de chien ou encore par un rappel qu'il est interdit de laisser errer son chien avec le risque d'amende encourue ? Je remercie le Conseil communal de sa réponse.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : effectivement, on avait avisé les propriétaires par un tous-ménages. Le Conseil communal est aussi attentif aux demandes de citoyens. Un citoyen avait proposé de déplacer un robidog : nous l'avons fait. Maintenant, c'est vrai que ces crottes posent problème. Par rapport à la protection des données, si on a la possibilité d'obtenir la liste des propriétaires, pourquoi ne pas le faire. C'est aussi une question d'éducation. Il y a des cours qui sont obligatoires, on pourrait aussi toucher un mot à la personne qui donne ces cours pour essayer de responsabiliser les propriétaires de chiens. Mais, à un moment donné, ça devient difficile.

Monsieur Blaise Willemin : je suis partiellement satisfait.

5. a) Discuter et préavisier le projet de plan spécial « Les Murs Hôtel » et les dispositions réglementaires y relatives
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

a) Discuter et préavisier le projet de plan spécial « Les Murs Hôtel » et les dispositions réglementaires y relatives

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : le bureau du Conseil général s'est réuni et a décidé d'inviter les responsables du projet pour vous informer au mieux et répondre à toutes vos questions. Par conséquent, je vous propose de procéder ainsi : si vous acceptez l'entrée en matière, après l'avis du Conseil communal, je donnerai la parole aux représentants invités pour un maximum de 15 minutes. J'ouvrirai la discussion et vous pourrez y poser toutes les questions voulues. Pour rappel, chaque personne ne peut s'exprimer que deux fois. J'ouvrirai ensuite le débat de fond, puis nous passerons au vote.

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : voici plusieurs années, un groupe d'investisseurs recherchait un emplacement pour implanter un hôtel quatre étoiles. Le site des Murs a été retenu. Après plusieurs entretiens avec les divers propriétaires concernés, des accords ont été passés. Dans la phase de l'examen, les partis politiques ont fait des remarques qui ont été, dans la mesure du possible, prises en compte. Concernant le Canton, le Service de l'économie rurale a donné un préavis négatif, le Service de l'aménagement du territoire a conclu que les avantages du projet sont supérieurs aux aspects négatifs du projet. Dans le cadre de la procédure de dépôt public, le dossier a fait l'objet de trois oppositions : Patrimoine suisse section Jura, le WWF et Pro Natura. Les pourparlers de conciliation entre les diverses parties ont été tenus en date du 12 septembre et aucune solution n'a été trouvée avec les opposants. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 17 voix, sans avis contraire.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : le Conseil communal s'est déclaré favorable au projet du plan spécial Les Murs et vous recommande de préavisier favorablement ce projet. Merci.

Monsieur Marcel Baerfuss : merci de votre accueil. Pour vous donner le schéma de cette présentation, nous avons repris les éléments qui sont sur le site de la Commune que vous pouvez télécharger et consulter. Dans un premier temps, Monsieur Comte va vous présenter les contours généraux du projet.

Monsieur Daniel Comte : l'avenir du développement de la Commune des Bois et de toute la région dépend des décisions d'aujourd'hui. Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous présenter et de vous faire partager la passion qui nous anime pour ce projet. Il faut dire que l'idée n'est pas récente. C'est depuis le dernier trimestre 2009 que germe l'idée de construire un hôtel répondant aux besoins d'une tranche de l'économie qui recherche activement des lieux calmes et paisibles pour affiner sa stratégie directoriale. Pour le secteur du tourisme, notre pays génère 10 % de son produit intérieur brut. Pour maintenir nos marchés, pour garantir nos places de travail et nos places d'apprentissage, nous devons rester un pays ouvert et compétitif. Selon le Directeur de Suisse Tourisme, Monsieur Jürg Schmid, notre pays n'a pas le choix, il doit développer des séjours bien-être et centrés sur la nature. Notre région a pris du retard qu'elle doit combler pour faire

survivre cette branche de l'économie. Du point de vue de la structure de l'offre, on a constaté qu'une part importante de l'offre dans des hôtels de catégorie supérieure avait tendance à avoir des effets positifs sur la performance des destinations touristiques. En effet, les établissements de première catégorie et de luxe sont généralement à même d'exploiter de manière plus rentable les capacités existantes. De plus, on sait qu'un hôtel présentant un certain standing peut jouer un rôle de point de repère, d'exemple à suivre pour toute une destination touristique. Enfin, un hôtel de standing attirera généralement une clientèle plus aisée ce qui est un point positif pour les autres entreprises du secteur touristique et pour les activités annexes. Il faut avoir la volonté de se battre pour arriver ne serait-ce qu'à ce stade du projet. Beaucoup de volonté pour voir naître et prendre forme le dossier que vous avez dans les mains. Nous avons intégré toutes les remarques que nous avons eues au fil des passages dans les services cantonaux, communaux ou autres associations proches de la nature. Toutes ces remarques nous ont aidés à progresser. Le 24 novembre prochain, nous sommes dans une phase finale ou de nouveau départ. Monsieur le Maire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai le plaisir de vous présenter l'association qui, depuis maintenant trois ans, travaille à ce projet. Il s'agit d'Implenia Suisse SA, représentée par Monsieur Bottinelli excusé ce soir, 360 Comte entreprise générale à Delémont représentée par moi-même, Milani Architecture à Saignelégier représentée par Monsieur Milani, le bureau ATB SA à Tramelan représenté par Monsieur Baerfuss. Notre projet a l'avantage d'être le fruit d'une concertation avancée avec les propriétaires du terrain, avec la Commune, mais également avec les services de l'Etat, ainsi que le Gouvernement par les Départements de l'économie et de l'équipement. Nous désirons vous faire partager notre motivation, notre volonté. Suivez-nous avec la présentation de Monsieur Baerfuss.

Monsieur Marcel Baerfuss : je reprends très succinctement les éléments que vous connaissez dans le rapport qui accompagne ce plan spécial parce que vous avez loisir de le consulter en Mairie et sur le site Internet puisque, depuis le mois de janvier, le dossier est téléchargeable sur le site de la Commune. La particularité de notre région est de dire que, bien souvent, il ne se passe pas grand-chose et quand il se passe quelque chose, on n'en veut pas. Permettez aussi ce petit clin d'œil : vu du Léman, on considère notre région comme étant loin de la civilisation et c'est un peu face à ça que nous voudrions réagir. Pour entrer tout de suite dans le vif du sujet, on parle argent directement. Concernant l'investissement, ce groupement supportera l'ensemble des coûts liés à la construction et à la viabilisation de l'hôtel. En termes d'économie régionale, on estime les retombées à 80 EPT en termes d'emplois directs ou indirects sur l'économie locale et régionale. Il y a aussi quelques retombées attendues au niveau des finances de la collectivité que nous ne saurions aujourd'hui estimer au niveau de l'avancement de notre projet. C'est surtout un soutien à l'économie locale puisque beaucoup de contacts ont été pris avec les entreprises régionales, avec le Golf bien évidemment puisque nous nous installons à côté, avec le Centre de réadaptation du Noirmont puisque là des complémentarités sont à même de voir le jour et donc d'assurer, au niveau local, au niveau régional et au niveau de l'hôtel, un développement somme toute assez soutenu dès son démarrage. Ce projet hôtelier a été sondé à l'échelle de l'ensemble de l'économie locale, régionale et cantonale puisque nous avons l'ambition d'installer le premier quatre étoiles dans la République. Tout ça a été vu, regardé de façon très précise avec le soutien de l'économie du Canton. On a apprécié le marché concurrentiel et l'ombre que pourrait apporter cet hôtel sur les infrastructures existantes ou à l'inverse justement un boost lié à une concurrence saine au niveau de ce marché hôtelier et de la restauration. Le profil de cet hôtel a été établi. On n'est pas arrivé avec un projet clé en mains en disant voilà ce qu'il faut aux Bois. Non. Il a été regardé,

étudié. Au même titre, au niveau de l'architecture et de son implantation dans le site, le profil de l'hôtel correspond très exactement à la situation dans laquelle il va être installé. Des filières bien évidemment au niveau régional qui sont des opportunités pour le développement de ce projet avec le Parc régional du Doubs puisque labellisé dernièrement, aux portes du Parc Chasseral, aux portes de La Chaux-de-Fonds cité Unesco. On est là évidemment dans un secteur qui, au niveau du tourisme, d'un tourisme de type durable, correspond exactement à une des cibles de cet hôtel à savoir que la clientèle golfique n'est pas du tout la cible principale de cet hôtel. Cet hôtel est inséré quelques centaines de mètres derrière le Club House, derrière ces infrastructures qui, aujourd'hui, ne permettent pas d'accueillir la programmation de cet hôtel tel qu'il est développé et tel qu'il est conditionné par rapport à ces différentes cibles. Au contact du Golf, bien évidemment, il y a une logique de territoire qui accompagne ce projet par rapport à la qualité et bien évidemment au type de clientèle qui sont recherchés. Les bâtiments feront trois étages au plus. Ce n'est pas un immeuble-tour ou un bunker en béton. Il y aura environ 80 chambres, un restaurant, un bar, lounge, salle de séminaires et conférences, pôle de bien-être avec des soins médicalisés et l'opportunité d'avoir une continuité des séjours du Noirmont sur Les Bois de façon à permettre aussi à l'établissement du Noirmont d'assurer les soins directs et urgents à ses patients et d'avoir l'opportunité de cet hôtel pour cette continuité de soins à proximité du Noirmont. L'implantation de cet hôtel se fait dans une logique de territoire qui a été vue et discutée avec la Commission des paysages et des sites, avec le Service du développement territorial. Ces concepts d'organisation, d'implantation ont été vus, discutés, appréhendés, faits pour venir dans ce paysage de constructions traditionnellement dispersées, conforter ces ambiances et surtout accompagner ce concept d'hôtel. Bien évidemment, dans ce territoire, il n'y a pas de géométrie définie, pas d'autoroute, les murs limitent des propriétés, les sapins sont positionnés dans ce territoire de façon libre sans cohérence de rythme, de géométrie et c'est dans cette logique-là, également, que nous devons nous inscrire comme étant une pièce de ce puzzle. Dans les objectifs supérieurs, nous avons également regardé l'ensemble des éléments du droit supérieur que ce soit au niveau national, que ce soit au niveau cantonal bien sûr puisqu'il y en a pas mal : plan directeur cantonal dans un premier temps, Juragenda, avec la loi qui fixe des objectifs quinquennaux, ce qui concerne le PNR, plus spécifiquement du Doubs et le plan d'aménagement local puisque c'est une modification de ce PAL que le PS de l'hôtel des Murs apporte sur une emprise d'environ 16'500 m². C'est donc la création d'une quatrième zone de sports et loisirs. Trois qualités ont été relevées au niveau de l'examen préalable par les offices cantonaux : un projet mesuré, bien qu'ambitieux par rapport à la région des Franches-Montagnes, faisable, exploitable et rentable par rapport au business-plan qui a été établi et citoyen et durable dans toute la dimension du développement territorial et social de ce projet. Le plan spécial, c'est une procédure qui suit tous les attendus de la Loi sur les constructions, l'aménagement du territoire et son ordonnance au niveau de l'article 67 qui introduit justement ces logiques de plans spéciaux. Tout ça a déjà été mené par le pôle qui gère le développement et l'avancement de ce projet jusqu'à se présenter devant vous ce soir. Au niveau des prescriptions, on a suivi pleinement les orientations de la Loi et de son ordonnance sur les constructions et l'aménagement du territoire et bien évidemment au niveau du Règlement communal sur les constructions puisque là, vous avez déjà des spécifications propres aux zones sports et loisirs puisque vous en possédez trois. Une prescription particulière aussi qui nous vient de l'article 60 de la Loi cantonale sur le fait que si ce dossier ne se développe pas, s'il s'interrompt, on gomme le tableau et on revient à zéro. Il y a donc une assurance qui est donnée par le Règlement de constructions et une prescription propre à ce plan spécial. Si le projet ne venait pas à être réalisé, cette zone ne

sera pas une zone en déshérence qui reste un peu comme le nez au milieu du visage, mais qui sera remise en état et la suppression du secteur. Dans le détail, pour aller très vite, l'accès se fera par la route cantonale H18 Les Bois – La Chaux-de-Fonds, ensuite par la route d'accès du Club House du Golf qui serait donc prolongée. Il y a là un accord de bons procédés entre le propriétaire et les exploitants du Golf. Tout ça est passé devant le notaire, il reste à compléter le Registre foncier pour la convention qui a été signée entre les parties. Au niveau du rail, il y a eu une discussion avec les Chemins de fer du Jura qui ont à mettre aux normes l'ensemble de leurs plateformes pour les personnes à mobilité réduite et il a été envisagé la possibilité d'un déplacement de la halte de La Large-Journée. C'est bien évidemment quelque chose qui ne se fera pas si le Conseil municipal s'y oppose. Au niveau des circulations douces, il n'y a pas grand-chose à ajouter si ce n'est que l'hôtel vient se greffer dans un tissu et dans une trame existants. Pour tout ce qui est réseau d'eau, évacuation des eaux, défense incendie, tout est en conformité par rapport au PGEE, etc. Du point de vue architectural, il n'y a pas grand-chose d'accompli à ce jour. Vous comprenez bien que ce plan spécial est un plan d'affectation. Vous parliez tout à l'heure de zones à bâtir sur les affectations H2, de type villas ou petits immeubles. Quand vous avez affecté ces parcelles, vous n'aviez pas encore les permis de construire, vous ne saviez pas à quoi allaient ressembler les maisons qui allaient s'y installer. Ici également. Cela ne veut pas dire que c'est une carte blanche à de vilains promoteurs qui veulent installer un hôtel dont on ne sait pas à quoi il va ressembler. C'est bien évidemment la première étape parce que les investissements sont lourds, conséquents, onéreux pour développer un tel projet. Donc, l'étape suivante se déroulera en bonne logique, en bonne intelligence avec vous puisque, là encore, des garde-fous apparaissent dans les pièces du plan spécial. La première étape de l'affectation est somme toute le feu vert au développement d'un projet architectural. Dans ces garde-fous, il est bien sûr qu'il y aura une demande de permis de construire pour tout projet qui s'installera dans le secteur. Un plan spécial, ça ne veut pas dire qu'on fait fi de toute la réglementation du RCC ou de la Loi sur les constructions, bien au contraire. Ensuite, il y a des prescriptions dans le plan spécial qui ont été libellées avec les gens du Service de l'aménagement du territoire en ce sens que la Commission des paysages et des sites sera consultée pour l'ensemble du développement du projet en termes de mesures de police des constructions. A ce niveau-là, les prescriptions du plan spécial ne comportent rien et, justement, c'est dans le cadre d'échanges interactifs avec cette commission que le projet sera développé. Pour conclure, au niveau de la forêt et du pâturage boisé, il y aura des plantations installées à proximité de l'hôtel pour être au plus proche de ce qu'on connaît en termes de reconstruction, de traduction d'éléments locaux. Au niveau du corps électoral, une votation aura lieu le 24 novembre 2013. Une première présentation a été faite par Monsieur le Maire il y a une année, le 10 décembre 2012 ici même, dans les communications où Monsieur Clémence faisait état de ses contacts. C'est bien un projet pour Les Bois et non pas contre Les Bois. L'examen préalable est terminé avec la validation de ce dossier. Le dépôt public est également terminé.

Monsieur Gabriel Bilat : personnellement, je pense que c'est un investissement important qui est prévu pour la région. Je pense aussi qu'au point 6, on a d'autres investissements dans un autre sens, donc communal, des investissements pour faire un complexe communal. Celui-ci doit aussi être financé par des rentrées. Je pense qu'un hôtel donne une masse importante de travail, ça crée des emplois. C'est un dézonage, à mon avis, mineur. C'est mieux qu'une piste d'aviation ou une éolienne. Je pense que c'est malvenu de refuser un projet comme celui-là.

Madame Sabine Clémence : dans la présentation que vous avez faite tout à l'heure, vous disiez que ce projet d'hôtel était non seulement prévu pour répondre aux activités

touristiques, mais vous avez parlé des activités annexes. Pouvez-vous juste préciser quelles sont ces activités annexes ?

Monsieur Daniel Comte : les activités annexes sont les séminaires pour entreprises, les soins. Les contacts qu'on a eus avec la Clinique du Noirmont signalent qu'on pourrait donner un complément aux soins prodigués au Noirmont. Après, il y a aussi les activités qu'on peut offrir ici aux Franches-Montagnes : la marche, le ski, le vélo.

Madame Marianne Guillaume : dans le cadre des activités, est-ce que ça peut être ouvert à la population ou ça sera strictement réservé aux clients de l'hôtel ?

Monsieur Marcel Baerfuss : c'est comme dans tout cadre hôtelier : il y a quelque chose qui s'adresse directement à la clientèle de l'hôtel, mais ensuite, dans cette logique d'hôtel-citoyen, il y a effectivement une participation et des ouvertures qui se feront pour la population. Lesquelles, on ne peut pas encore vous le dire. On ne connaît pas encore effectivement le nom de l'hôtel et du tenancier. On a par contre déjà la main de la gestion puisque ceux qui ont fait l'étude de marché sont tellement convaincus par ce dossier qu'ils nous ont déjà fait une demande expresse pour en être les gestionnaires. Maintenant, dans ces échanges, il y a tout ce qui se rapporte à la cuisine, tout ce qui est environnement (promenades-découvertes). Il y a plusieurs pistes qui vont dans ce sens-là, de choses qu'on découvre sur d'autres hôtels de même standing avec la même cible de clientèle.

Madame Marianne Guillaume : avez-vous été en discussion avec le Centre de loisirs à Saignelégier ? Est-ce que ça fait de la concurrence ? Ou alors c'est tellement un autre niveau que ça ne peut pas toucher l'hôtel ?

Monsieur Marcel Baerfuss : il y a deux choses. Notre niveau, ce n'est pas stratosphérique quand même. Il faut bien comprendre qu'ont été appréhendées toutes les structures en termes d'hébergement et de restauration des Franches-Montagnes, dans une plus large mesure, un petit peu ce qui se passe de l'autre côté de la frontière du Doubs et jusqu'à La Chaux-de-Fonds puisque là, on rencontre un hôtel quatre étoiles. On a regardé aussi s'il y avait complémentarité ou si, au contraire, il y avait des chocs parce qu'on attaquait le même segment de clientèle. Par rapport à Saignelégier, on n'est pas vraiment sur les mêmes secteurs. Il peut y avoir effectivement collusion sur certains éléments, mais sur le principe pas nécessairement. Ensuite, toute logique de commerce et de développement est la bienvenue sur une échelle un peu plus large. Il faut bien se rendre compte que là aussi, si éventuellement trois clients venaient aux Bois au lieu d'aller à Saignelégier, ce sont d'autres clients qui arriveront à Saignelégier par rapport à cette émulation de façon générale.

Madame Sabine Clémence : j'ai encore une question au sujet de l'architecture parce qu'on va voter un projet de plan spécial pour une modification de zone et, maintenant, effectivement, l'architecture de l'objet construit m'interroge un peu. Vous avez dit tout à l'heure que vous aviez étudié déjà un peu l'architecture, que vous alliez rendre la construction dans la logique qui existe déjà au niveau du lieu. Ça me rassure un peu. Vous avez dit que ça serait trois étages au maximum. C'est vrai que pour ça, on n'a aucune garantie et c'est important que ce projet s'intègre parfaitement parce qu'il sera extrêmement bien mis en évidence là où il est. C'est vraiment important qu'il trouve sa place. J'ai un peu de la peine avec ça.

Monsieur Marcel Baerfuss : ce n'est pas important, c'est déterminant. C'est déterminant pour deux choses. C'est déterminant par rapport aux Bois parce qu'on tient vraiment à ce que cet hôtel soit une image de marque, de valeur. Qu'on se dise : tient, on est aux Bois et il y a cette valeur-là. D'autre part, bien évidemment, les gens que nous cherchons en termes de clientèle pour cet hôtel, pourquoi est-ce qu'ils viennent là où il y a un manque de civilisation, comme on le voit depuis les bords du Léman ? Et bien tout simplement parce

qu'ils recherchent ce territoire-là, ils recherchent cette particularité, ils recherchent cette architecture, ce cadre de vie, cette nature. Bien évidemment, ce n'est pas pour leur offrir un hôtel citadin qu'on peut trouver sur les rives du Léman ou le long de La Limat à Zurich. Ça doit donc s'inscrire dans la logique de ce que viennent chercher les gens ici, c'est-à-dire cette particularité franc-montagnarde. Les prescriptions du plan spécial indiquent effectivement peu de choses, si ce n'est de transcrire des éléments régionaux (prescriptions au niveau des toitures et un certain nombre d'éléments). Mais, ensuite, pour ne pas avoir justement un catalogue de matières et matériaux tolérés, autorisés, interdits, cette logique proposée par le Service de l'aménagement du territoire est de donner compétence à la Commission cantonale des paysages et des sites pour justement aiguiller le projet et avoir les meilleures garanties que Les Bois puissent avoir.

Monsieur Paolo Cattoni : vous avez parlé dans votre présentation d'un projet où les pétrodollars et les fonds étrangers n'interviendraient pas. Si je crois qu'on n'a aucun doute au sujet des investisseurs que vous êtes, j'aimerais en savoir un peu plus au niveau des futurs exploitants.

Monsieur Marcel Baerfuss : c'est un peu comme dans le tour de table. Au niveau des investisseurs, il y a des porteurs de projets. Dans le tour de table en termes d'investisseurs, il y a des cibles qui sont données. Tant que nous n'aurons pas la garantie de l'affectation de ce plan spécial, ce ne sont bien évidemment que des discussions lors d'apéros ou ce genre de choses. Il n'y a encore rien d'effectif. Le tour de table complet sera fait quand, effectivement, nous pourrons démarrer ce projet, au même titre que l'architecture. Si j'ai parlé d'architecture tout à l'heure, c'est bien pour parler de lignes architecturales, mais au niveau de l'architecture, il n'y a encore rien de dessiné en plans. En logique d'organisation, de fonctions, de distribution, les idées germent, mais pour l'image architecturale, il n'y a encore rien. Au niveau de l'étiquette de celui qui tiendra cet hôtel, là aussi, les pistes sont à faire. Elles seront déterminées dans le cadre du développement du projet puisque certaines chaînes d'hôtels, certaines enseignes donnent également des conditions de gestion des hôtels. Il y a des tailles de chambres minimum, des accessibilités pour familles avec des pourcentages. Il y a des règles. Vous ne faites pas un Ibis, comme vous faites un hôtel ou un méridien. Ensuite, chaque enseigne a son catalogue de prescriptions que le projet devra suivre pour effectivement faire venir cette enseigne aux Bois. Là, il y a plusieurs pistes et un travail de business-plan a été fait avec des professionnels, non seulement du marché helvétique, mais aussi du marché européen. Donc, il s'agit de pistes qui sont bien mûres dans le cadre du développement du projet mais, pour l'instant, aucune certitude quant à un nom ou à un autre.

Monsieur Martial Farine : je vous remercie d'abord d'apporter la civilisation aux Bois : ça fait très plaisir. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je me permets une critique envers le rapport du Conseil communal. Nous dire en conclusion qu'il faut soutenir le plan spécial Les Murs en vue de la construction d'un hôtel quatre étoiles parce que la Commune n'est pas engagée financièrement me paraît un peu court et léger. Par le même raisonnement, on pourra demain nous proposer un autre plan spécial dans la zone agricole pour y construire un manège équestre par exemple (on est dans le berceau du cheval Franches-Montagnes) ou d'autres entreprises et les soutenir parce qu'on n'est pas touchés financièrement. J'aurais apprécié que les réponses à la consultation soient annexées au rapport, que les avis du SAT et de l'économie rurale le soient aussi et que l'impact agricole et paysager soit analysé par le Conseil communal. Or, il s'agit bien plus qu'un projet ne comportant qu'un aspect financier ; c'est une entreprise qui touche à ce que nous avons de plus cher : notre paysage, notre environnement et un projet qui touche négativement la zone agricole. Comme vous n'avez pas mis les réponses en annexe, je me permets de lire la réponse à la consultation

que nous avons faite le 22 février 2013. « Par la présente et suite à votre courrier du 8 janvier 2013, le Groupe socialiste – Les Verts souhaite répondre à la consultation sur le plan spécial Les Murs – Hôtel. Il est évident qu'un hôtel quatre étoiles pourrait être un complément intéressant au Golf des Bois. Cependant, de nombreux points du dossier inquiètent les membres de notre Groupe bien plus qu'ils n'apportent d'arguments permettant d'accepter sans autre le Plan spécial Les Murs. Ainsi, le dézonage de la parcelle proposée va à l'encontre d'un développement harmonieux des activités agricoles aux Franches-Montagnes. Le mitage et le bétonnage de nouvelles parcelles dont de nombreuses institutions étatiques et associations se plaignent doivent être ralentis, voire proscrits, dont le site des Murs. La surface agricole concernée de 1.65 ha située dans le pâturage boisé ou à ses abords immédiats doit être ménagée. Le pâturage boisé est le paysage caractéristique des Franches-Montagnes et il doit être protégé. Nous sommes d'ailleurs étonnés que les services cantonaux aient donné leur aval pour ce dézonage. L'impact paysager sera très important dans un hameau particulièrement bien conservé du point de vue architectural et paysager. Nous doutons qu'un projet d'une telle ampleur s'intègre sans difficulté dans le paysage. Il s'ajoutera au désagrément visuel de certaines installations du Golf que ressent déjà une partie des habitants du village. Un hôtel de 80 chambres implique la réalisation d'un parking de 124 places. Or, il n'est nulle part fait mention de l'augmentation du trafic routier qui découlera de la construction de cet hôtel. Vous n'ignorez pas que les voies d'accès au Golf constituent un véritable coupe-gorge au niveau du passage pour piétons et des ralentisseurs. Le trafic routier déjà conséquent à certaines périodes sera augmenté. L'aspect de la sécurité routière totalement absent du dossier est, à nos yeux, d'une très grande importance. Des aménagements conséquents devront être prévus. Les promoteurs ne sont pas connus, dénotant un manque de transparence dans leurs intentions. De plus, nous aurions de nombreuses questions à leur poser. Il est fait mention à de nombreuses reprises de l'intégration du projet dans le Parc naturel régional du Doubs. Cependant, selon les informations reçues par le Directeur du Parc naturel du Doubs, (à l'époque donc), aucun contact n'a été pris avec cette institution. Ajoutons que, contrairement à ce qu'annonce le rapport, la clientèle d'un Parc naturel n'est justement pas la même que celle qui fréquente les hôtels quatre étoiles. Dans les Parcs naturels régionaux français, nous n'avons trouvé que deux hôtels quatre étoiles labellisés « hôtel au naturel ». Nous ne connaissons pas les retombées financières potentielles qui pourraient bénéficier à la collectivité publique locale. Notre Groupe souhaite privilégier l'intérêt public qui n'est pas manifeste dans ce projet. Quant à la forme, nous estimons que le rapport du bureau ATB est très partial : aucun inconvénient, aucune contre-indication ne semblent venir à l'encontre du projet. ». Je souhaite ajouter que ce projet couvre une surface de 1,65 ha, soit la surface équivalente à 20 parcelles de villas ! Énorme. La distance entre les extrêmes du site sont de plus de 400 mètres, 448 mètres si ma règle de trois est juste, presque une fois et demie la longueur du stand à la ciblerie, imaginez ! Ce projet retire une surface importante à un domaine agricole, ce qui semble être illégal. Il constitue un dangereux précédent, comme je l'ai dit tout à l'heure en préambule, non seulement pour notre Commune, mais également pour toutes les autres communes des Franches-Montagnes (d'autres promoteurs se sentiront pousser des ailes pour d'autres projets). Comme le projet est le prélude à la construction d'un hôtel aux abords du Golf et que les promoteurs essaient de nous le vendre dans le rapport explicatif et de conformité, je voudrais tout de même signaler que le Golf est utilisé pendant au maximum 7 mois par année. Même si ce n'est pas seulement la clientèle du Golf qu'on vise, pendant les 5 autres mois, il faudra remplir cet hôtel. Qui nous dit que si l'hôtel n'est pas rempli suffisamment, on ne nous demandera pas des aménagements pour les activités

hivernales (défrichage, création de places d'activité dans la zone agricole, que sais-je encore) qui sont d'ailleurs proposées dans les textes du plan spécial ? On parle de séminaires dans le projet, mais combien d'entreprises les ont supprimés, les restrictions financières et la mode ayant passé par là ? Des accès aux installations pour les indigènes seront-ils abordables ? Bref, ce projet est un miroir aux alouettes. Nous n'avons, en effet, aucune garantie que cet hôtel soit rentable. Nous n'avons pas la garantie que des emplois locaux soient créés et la liberté du commerce nous empêche de le demander. Les emplois sont souvent sous-payés dans l'hôtellerie. Y aura-t-il seulement des retombées fiscales pour la Commune ? C'est très aléatoire ! Nous savons tous que les promoteurs ne sont pas des philanthropes et les impacts sur le paysage et sur l'agriculture ne sont pas leur priorité. Comme tout bon vendeur, ils créent le besoin pour vendre. Le besoin d'un quatre étoiles est-il avéré sur notre Commune, voire sur les Franches-Montagnes ? Il est mentionné que les promoteurs se sont approchés d'autres communes franc-montagnardes. Il est étonnant qu'elles ne se soient pas montrées intéressées (j'aimerais bien en connaître les raisons). Pourquoi, ailleurs, les agriculteurs ont-ils refusé de vendre leurs parcelles ? Il y a peu, notre Conseil général s'est prononcé sur une initiative anti-éolienne, notamment en regard de la protection du paysage. Le PCSI, comme un seul homme, a soutenu cette initiative. La cohérence voudrait, comme le paysage est largement préterité dans ce projet, qu'il ne soutienne pas l'atteinte à notre patrimoine paysager commun et le démantèlement d'un domaine agricole. On avait même entendu certains dirent qu'ils ne voulaient pas baisser leur pantalon devant les Delémont et les promoteurs d'éoliennes ; ils ne le feront pas non plus, j'en suis sûr, devant les promoteurs immobiliers du plan spécial Les Murs. Si c'est l'hypothèse, je dis bien l'hypothèse, de l'impact économique qui compte, ce que je redoute, on aurait été plus sûrs de gagner (et beaucoup) avec des éoliennes ! Je suis sûr aussi que les agriculteurs et enfants d'agriculteurs présents au Conseil général seront sensibles au fait que le domaine d'un des leurs sera amputé d'une bonne surface et que le fils de l'agriculteur concerné semble vouloir reprendre le domaine. Un domaine moins viable du coup ! Afin de réduire toutes les oppositions, les combats, les débats et polémiques stériles, les recours, contre recours des associations ayant fait opposition (ce qui ne manquera pas d'arriver) et éventuel jugement de tribunal, je fais une proposition aux promoteurs (je suis d'ailleurs très étonné que cette solution ne soit pas d'emblée proposée, elle n'aurait rencontré aucune opposition, surtout pas la nôtre) : le Golf couvrant une surface de 52 ou 55 ha, il est certain qu'un a deux hectares pourraient être dégagés pour construire cet hôtel. Cette solution aurait l'appui du groupe PS/Vert, moyennant la sécurisation des voies d'accès au Golf par la H18.

Monsieur Germain Jobin : je ne pensais pas prendre la parole, mais je serais beaucoup moins catégorique que Monsieur Farine. Je regrette un peu l'emplacement. J'aurais voulu qu'on repousse le projet un peu plus contre le Golf. C'est la seule raison pour laquelle je ne suis pas trop chaud pour ce projet parce que c'est une partie de nature qui est restée intacte, qui est belle, qu'on voit très bien depuis le village et ça ne sera plus la même chose. Deuxièmement, c'est un domaine qui sera amputé d'une partie de sa surface. Ne serait-ce pas possible de tirer ce complexe 500 mètres plus loin, près du Golf ?

Monsieur Marcel Baerfuss : je veux bien répondre à cette question, mais s'il faut répondre à chaque point de la question précédente, on va y passer la nuit. Il y a plusieurs parcelles qui ont été cherchées sur différentes communes, c'est vrai. Au niveau des Bois, pour développer un projet, il y a une offre, mais encore faut-il que, de l'autre côté, il y ait de la demande. Logiquement, dans ce cadre-là, comme nous ne sommes pas propriétaires des terres, il fallait trouver un vendeur. Une fois que le vendeur a été trouvé, identifié, des discussions ont eu lieu avec des voisins. Il se trouve que c'est cette parcelle-là qui a été

finalement choisie et cela apportera un bol d'air à cet agriculteur. On a trouvé là un vendeur. Mais pour vendre quelque chose, encore faut-il qu'il y ait un acheteur. Il se trouve que c'est à ce niveau-là que le Golf n'est pas à vendre. L'opportunité s'est ainsi présentée sur ce secteur-là. Au niveau des pâturages boisés, il n'y a aucun arbre qui sera abattu pour ce plan spécial.

Monsieur Gabriel Bilat : l'investissement total se monte à combien ?

Monsieur Marcel Baerfuss : globalement, je pense qu'on arrivera entre 20 et 25 millions de francs pour l'ensemble du projet.

Monsieur Marcel Humair : j'aimerais une confirmation. Pour tenter d'éclairer les questionnements du Parti socialiste et ses craintes, j'aimerais confirmation du fait que la surface vendue par l'agriculteur en question correspond bien à 6 % de l'étendue de son domaine. C'est-à-dire que le domaine fait 25 ha et que la surface vendue fait 1.65 ha.

Monsieur Marcel Baerfuss : nous sommes effectivement dans cet ordre d'idée.

Monsieur Marcel Humair : maintenant, est-ce qu'il est aussi vrai que la reprise de la ferme en l'état par le fils de l'agriculteur a été considérée par l'aménagement rural comme étant suicidaire et que ce n'est pas viable sans cette transaction ?

Monsieur Marcel Baerfuss : pas du tout, vous l'aurez vu dans la prise de position qui accompagne donc l'examen préalable qui est dans le dossier. Il y a beaucoup de questions que vous posiez au mois de février qui apparaissent dans ce dossier qui est actuellement en ligne contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure. Nous avons rencontré l'économie rurale dans le cadre du développement du projet et, vous l'aurez vu dans sa prise de position, il a considéré ce domaine comme étant encore viable. Sinon, il y aurait eu un refus catégorique au niveau de l'économie rurale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans la prise de position de ce service.

Monsieur Marcel Humair : il est vrai aussi que le domaine contribuera aux activités de l'hôtel ?

Monsieur Marcel Baerfuss : comme nous espérons qu'il y en ait aussi avec d'autres. C'est-à-dire au niveau des produits de table, il y a toute une filière qui doit être locale. Je ne saurais vous en dire beaucoup plus. Après, on a la gestion d'un domaine de cet hôtel d'une part et, ensuite, il y a tous les produits pour faire tourner cet hôtel pour lesquels nous espérons évidemment beaucoup de retombées directement localement.

Monsieur Robert Claude : vous avez donc pris contact avec le Canton. Au niveau des accès, depuis le Golf, vous êtes prêts, il n'y a plus qu'à inscrire ça au Registre foncier. Le Canton est d'accord et, au niveau de la route, je pense que vous n'attendez que du monde. Comment cela va-t-il se passer ? D'après les communications qu'on a eues, le Canton n'est pas du tout prêt à revoir la H18 à ce bout ici !

Monsieur Marcel Baerfuss : bien sûr, je ne peux pas signer à la place du Ministre un chèque pour la route. Nous avons cependant regardé le problème de l'accès avec la Police cantonale. Il en est ressorti que le carrefour en tant que tel avec ses deux présélections n'était pas un obstacle en termes de sécurité routière sur le tronçon. Ensuite, nous avons fait une estimation de comptage au niveau des entrées et sorties et donc du trafic induit par rapport à cet hôtel. Vous verrez qu'on reste dans des chiffres qui sont tout à fait acceptables. Il faut savoir qu'on n'est pas sur une charge de trafic qui sera pendulaire, on sera complètement en dehors des heures de charge importante du trafic routier. Là encore, je vous prie de vous reporter sur le REC puisque vous avez l'ensemble de ces éléments.

Monsieur Blaise Willemin : je voulais juste encore intervenir. On dit que tout se passe à Delémont, voire même à Saignelégier. Là, on a aussi une belle opportunité de faire quelque chose dans notre village. Il s'agit d'une première étape. Après, on verra. On aura toujours la possibilité de s'opposer quand il y aura un projet de construction. Maintenant, par

rapport au fait que le Golf est fermé en hiver et qu'il ne fonctionne que durant sept mois, on peut faire du ski de fond, il y a de belles possibilités, ça s'apprête bien dans notre paysage et je pense que ça peut être une belle opportunité pour notre Commune.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : le Conseil communal s'est déclaré favorable au projet de plan spécial Les Murs – Hôtel et vous recommande de préavis favorablement ce projet. Merci.

Au vote, un préavis favorable est donné par 11 voix contre 7.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : si vous êtes d'accord, on mettra dans le message que le Conseil général soutient ce projet dans sa majorité.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : je remercie les personnes qui ont présenté ce projet ce soir et leur souhaite un bon retour chez elles.

6. a) Discuter et préavis un crédit de Fr. 8'550'000.00 destiné à la réalisation de l'espace communal Les Bois

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

a) Discuter et préavis un crédit de Fr. 8'550'000.00 destiné à la réalisation de l'espace communal Les Bois

Entrée en matière

Monsieur Nusret Berisha : vous avez reçu le rapport relatif au crédit à demander pour la construction d'une nouvelle halle de gymnastique. Comme vous pourrez le constater, le projet va bien au-delà de la simple construction d'un bâtiment dédié à la gymnastique. C'est pour cette raison que le projet a été baptisé par le Conseil communal « Espace communal Les Bois ». Le travail présenté correspond aux demandes faites par les différentes autorités tout au long de l'étude de ce projet ainsi qu'aux besoins des différentes sociétés locales. Contrairement à ce que pourrait supposer le coût du projet, les installations prévues sont celles qui sont demandées par les standards du Service de l'enseignement. Elles sont même un peu inférieures en ce qui concerne les installations extérieures. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par une majorité évidente, sans avis contraire.

Débat de fond.

Monsieur Nusret Berisha : je vais donner la parole à Monsieur Jean-René Feuz pour la présentation détaillée du projet. Avant cela, je vous communique la position du Conseil communal. Celui-ci soutient le projet dans sa totalité, car chaque élément est intimement lié à l'ensemble et ceci malgré le coût important qu'il représente.

Monsieur Jean-René Feuz : je vous remercie de nous accorder la parole. Je suis en présence de quelques membres de la Commission et de notre architecte-conseil, Monsieur Jean-Claude Chevillat, qui se permettra de compléter ma présentation. Il s'agit d'un Espace communal car il faut bien éclairer la chose maintenant, c'est important. On ne parle plus seulement d'une salle de gymnastique, mais on parle d'un complexe. C'est pour cela que je vous fais cette présentation. L'avantage qu'on a, vu qu'on a pu faire un devis général, on a quelque chose à vous présenter sous les yeux. C'est aussi quelque chose qui s'intègre dans notre région. Il y a un chemin piétonnier prévu depuis la villa de la famille Lesquereux.

Cela permettrait aux élèves d'éviter la traversée pénible et dangereuse vers l'hôtel de l'Ours. Il y aura un terrain de football, la nouvelle salle de gymnastique semi-enterrée et derrière, l'ancienne halle de gymnastique transformée en salle de spectacle. Dans le projet, il est prévu de faire un accès en pente pour entrer dans la salle de gymnastique sans escalier. Il y aura également un nouveau local pour les pompiers, une piste d'athlétisme et un saut en longueur, un terrain de basket. Je rappelle que le projet présenté ici est la variante numéro onze. Le concours qui avait été réalisé prévoyait plusieurs choses (une galerie dans la salle de spectacle, deux ascenseurs, etc.) qui ont été supprimées pour tout réduire au maximum. Maintenant, si on touche quelque chose, c'est quelque chose de fonctionnel qu'on enlève. A l'intérieur du nouveau bâtiment, on trouvera la salle de gymnastique en contrebas avec deux gradins. Au niveau supérieur, on trouve le hall d'entrée avec la zone intergénérationnelle. Une baie vitrée permettra de voir la salle de sport. Concrètement, ça s'appelle « Espace communal Les Bois » parce qu'il s'intègre dans une zone où il y a déjà l'école primaire, l'unité d'accueil et la crèche. On construit une nouvelle salle de gymnastique, une nouvelle salle de spectacle, un hangar de pompiers, une piste d'athlétisme avec le saut en longueur, un terrain de football, un terrain de basket, un parking de 37 places et un chemin des écoliers. Ensuite, nous réaménageons la cour d'école et la place de jeux qui seraient sécurisées. Dans le projet, vous pouvez constater qu'il y a un préau couvert prévu à la sortie de l'école parce que le Canton exige 20 m² de surface par classe. S'il y a six classes, il faut 120 m². Le préau couvert vers la salle de gymnastique n'est donc pas suffisant. Il y aurait donc deux préaux couverts.

Monsieur Jean-Claude Chevillat : la première fois que j'ai eu à faire à ce projet, c'était en 2003 pour vous conseiller concernant les marchés publics. On demandait quelle était la meilleure procédure pour construire une salle de sport. Quelques années plus tard, on a réalisé un concours dont la question principale n'était plus construire une salle de sport, mais comment exploiter et organiser une partie de village qui a la chance extraordinaire d'être proche du centre du village. Il y a peu de villages, quand on fait de l'urbanisme, qui ont du terrain collectif au centre. Je dis le centre parce qu'on est près de l'église, des locaux de la commune et des restaurants. En fait, on a mis plusieurs programmes qui peuvent paraître hétéroclites ensemble comme le SIS et la salle de gymnastique. En somme, ce sont des éléments indépendants, mais on voit bien qu'en mettant en synergie ces éléments-là, plus une demande concernant un parking agrandi, on a plus que l'addition de ces éléments-là. Si vous voulez, l'obélisque à Paris, on ne peut pas le lever en 40 jours, mais 40 personnes peuvent le lever en 1 jour ! En choisissant ce projet, on a réussi à faire une cour d'école sécurisée sans autre mesure supplémentaire. Ensuite, évidemment, il a fallu organiser un chemin des écoliers. Ce chemin sécurisé peut être l'amorce pour tout un système dans le village. C'est beaucoup à la mode maintenant d'avoir des chemins piétonniers plutôt que des chemins avec les voitures. Ce chemin est aussi accessible aux vélos. On a un parking qui permet deux choses, qui règle deux problèmes qui surviendront dans peu de temps si on n'a pas la salle de sport : c'est le retournement des parents qui arrivent tous en même temps à la crèche sur une route assez étroite et c'est la possibilité de délester le parking vers les restaurants qui est en fait une place du village. Pour quelqu'un de l'extérieur, comme moi, ce n'est pas une place du village, c'est un parking quand j'arrive là. Il y a un rapport très désagréable entre les restaurants qui font des tentatives d'étendre leurs terrasses et les gens qui démarrent leur voiture au parking. Ce parking, de toute façon, quand on construit une salle de spectacle à neuf, on a un quota de places de parc qui fait qu'on aurait dû régler ce problème plus tard, voire même s'il n'y a pas de construction, puisque les normes disent qu'il faut tant de places pour une salle de spectacle. On voit qu'avec le temps, le problème est devenu plus complexe, mais le projet résout

beaucoup plus de problèmes que si on ne faisait qu'une seule salle de sport. Ceci pour expliquer que vous avez un coût qui est supérieur à une simple salle de sport.

Monsieur Jean-René Feuz : on va se focaliser sur la salle de spectacle et la salle de gymnastique. On accède par l'entrée du préau, à gauche on a la bibliothèque. Sur la droite, on a le hall d'entrée et en prenant à droite on accède aux vestiaires. Vous pouvez vous diriger vers la cuisine qui est vraiment aménagée subtilement parce qu'elle donne accès sur la salle de spectacle. Cela permettra d'organiser des banquets, des mariages sans que cela ne perturbe le fonctionnement de la salle de gymnastique et le passage dans le hall. Il y a aussi une buvette. Si on imagine qu'il se passe un spectacle et qu'il y ait un match ou un tournoi, les gens pourraient venir se restaurer sans perturber les activités de la salle de spectacle. On peut aussi imaginer que tout se passe en synergie. Il y a aussi un endroit qui permet de se restaurer avec un automate à boissons et chips ou autres qui permet de fermer la cuisine. S'il faut chaque fois ouvrir la cuisine pour trois boissons et deux chocolats, ce n'est pas intéressant au niveau du nettoyage. Il y a un escalier qui mène au sous-sol pour aller aux vestiaires. Il y a un espace détente qui permet aux parents ou grands-parents qui amènent les enfants à une activité de les regarder déambuler dans la salle de gymnastique à travers la vitre. Ils peuvent discuter avec les gens présents, attendre les enfants au lieu de rentrer à la maison et revenir. Les mamans seront contentes d'avoir un lieu où elles peuvent discuter et ne pas simplement être le véhicule de l'enfant. Il y a trois toilettes pour les dames, trois toilettes pour les messieurs et une toilette pour les personnes handicapées. Il y a une galerie qui a été revue à la baisse puisqu'on a supprimé un gradin. On a deux gradins pour 80 places assises. La salle de gymnastique fait 16 m x 28 m. On descend au sous-sol par l'escalier. Je dois préciser qu'il y a 36 détails que je ne nomme pas maintenant qui ont été modifiés. Les remarques faites dans le projet de base par les partis ont été notées. Par exemple, il y avait deux ascenseurs et il n'y en a plus. Toutes les installations sont équipées pour les personnes handicapées. On nous a fait la remarque que les handicapés avaient les mêmes droits que les personnes valides et que ça serait bien d'aménager une rampe sur l'escalier qui descend aux vestiaires. Actuellement, il est prévu de mettre deux places de parc pour handicapés. Dans ce projet, rien n'est figé. Si ce projet est accepté, tout ne sera pas exécuté tel quel, on peut encore adapter des choses ou en supprimer. Il faut être bien clair à ce sujet. Donc, en descendant l'escalier, on arrive dans la zone « pieds sales » pour accéder aux vestiaires, aux douches. Il y a le local des maîtres avec l'infirmerie, une conciergerie et un local technique. Sous la galerie, nous avons un réduit qui est prévu pour l'installation de la ventilation des vestiaires et également une bonne surface qui reste à disposition pour entreposer du matériel. On peut y accéder depuis l'intérieur et depuis l'extérieur. Il y a la salle de gymnastique et le matériel intérieur. Par souci d'économies, on a supprimé une deuxième porte. Après, s'il y a beaucoup de réflexions qui disent qu'il faut vraiment faire deux portes, on fera deux portes. Il y a un petit WC d'appoint qui est prévu dans l'ancienne halle au sous-sol. L'actuel local des jeunes serait réaffecté en local technique où on déplacerait le chauffage. Le chauffage serait la chaudière actuelle qui est encore suffisante et même surdimensionnée actuellement. Elle correspond tout à fait à ce qu'on a besoin en attendant la réalisation d'un système de chauffage à distance ou autre. On a déjà prévu de raccorder ce chauffage à distance. Le local de la fanfare serait réaménagé. L'accès actuel serait changé car on doit traverser le local pour aller au local des soupes. On ferait donc un couloir et le local de la fanfare serait fermé. Ce local est aussi attribué pour les cours de musique de l'école. Pendant la journée, les maîtres pourraient venir avec les élèves pour faire de la musique et, le soir, les sociétés pourraient faire de la musique. Tous les murs des vestiaires, douches et cuisine actuels seraient descendus pour accueillir les travaux manuels. Vous savez

qu'actuellement on loue des locaux à l'extérieur. Là, on pourrait rapatrier les travaux manuels dans cette halle. L'avantage, c'est que pour tout ce qui est école musicale, bibliothèque, travaux manuels, on touche des subventions du Canton. Ça permet de réaffecter des locaux scolaires et de toucher des subventions pour ces objets. Le local des soupes serait aménagé avec deux loges qui permettraient, lors de spectacles, que les artistes puissent se changer sans devoir aller dans les vestiaires de la halle de gymnastique, ce qui n'est pas logique. Ils auraient l'accès direct depuis la scène pour se maquiller et se préparer. Concrètement, vous voyez le hangar des pompiers avec une place pour un véhicule, une deuxième place pour un deuxième véhicule, une place pour les trois remorques, un vestiaire. Nous sommes allés voir Monsieur Werder avec les architectes pour voir un peu comment il voyait la chose. Il préfère avoir les vestiaires directement dans le hangar avec les habits suspendus à des crochets plutôt qu'avoir des vestiaires fermés. Il y a des lavabos. Il y a un local pour l'état-major, des W.C., des douches. On a aussi fortement réduit les douches : au début, c'était prévu d'en mettre 8, puis il est apparu que de nombreuses personnes rentraient se doucher à la maison. On a donc équipé avec le strict minimum. Il y a aussi un stockage d'appareils respiratoires qui doivent vraiment être séparés des autres matériaux. Vu que le hangar est haut pour permettre la venue des véhicules, il y a aussi une mezzanine qui permettrait de stocker du matériel. Concrètement, pour ce projet, il y a un financement. On a une salle de gymnastique pour Fr. 5'922'000.00, une salle de spectacle pour Fr. 1'741'000.00, pour Fr. 862'000.00 vous avez un hangar des pompiers et des aménagements extérieurs pour Fr. 955'000.00. Ce qui donne un montant total de Fr. 9'480'000.00. Pour le financement de ce projet, on doit déduire la votation populaire de l'année passée pour Fr. 930'000.00. Le crédit effectif demandé est donc de Fr. 8'550'000.00. On pourrait toucher des subventions. Les subventions cantonales sont descendues pour 2013 à 21.8 %. En 2004, elles étaient à 33.8 %. On a perdu Fr. 400'000.00 sans rien faire simplement parce que la péréquation financière de la commune s'est améliorée. Etant plus riche ou moins pauvre, la commune bénéficie de moins de subsides. Pour la salle de gymnastique, c'est un montant de Fr. 2'802'000.00 qui est admis, pour les aménagements dans l'ancienne halle Fr. 549'500.00 et pour les aménagements extérieurs Fr. 390'000.00, ce qui donne Fr. 815'550.00 de subventions pour ces trois postes. Pour le local du SIS, on toucherait Fr. 119'250.00 de l'ECA. On aurait donc pour Fr. 934'800.00 de subventions cantonales. On pourrait encore demander des subventions à la Loterie romande, à la Patenschaft et à l'économie privée. On a estimé ces autres contributions et dons à Fr. 400'000.00. On a été frileux en avançant ce chiffre, mais on a voulu être prudents. Courchapoix qui a refait son école a touché Fr. 400'000.00 de la Patenschaft. Notre projet est plus coûteux, on peut donc imaginer qu'on ait un peu plus ou l'équivalent. La Loterie romande finance à 10 % les projets culturels. Pour Fr. 1'741'000.00, on toucherait donc Fr. 174'100.00. On est donc déjà au-dessus, mais on reste prudents et on donne des chiffres qui nous semblent corrects et on espère mieux. Ces subventions redescendraient donc la dette à Fr. 7'215'000.00. Concrètement, on nous a souvent dit que ça faisait longtemps qu'on parlait de cette salle et qu'il y avait déjà plusieurs montants qui avaient été dépensés. On a donc pris en compte tout ce qui a été dépensé jusqu'à maintenant pour ce projet. Il y a l'acquisition des terrains pour Fr. 360'000.00, le crédit du concours d'architecture pour Fr. 120'000.00, le crédit d'étude du projet pour Fr. 930'000.00 et le crédit pour la réalisation du projet pour Fr. 8'550'000.00 pour un coût total de Fr. 9'960'000.00. On doit déduire les Fr. 1'334'800.00 de subventions et dons pour arriver à un investissement de Fr. 8'625'200.00. Pour le coût financier, si le projet passe, on débiterait les travaux l'année prochaine pour finir en 2015. C'est en 2017 qu'on paierait le prix fort puisque tout serait construit. On aurait un amortissement de la dette de 2 % sur

Fr. 8'625'000.00, de Fr. 172'500.00. Les intérêts débiteurs de 1.5 % se monteraient à Fr. 129'400.00. Ces intérêts sont aussi pessimistes car on peut avoir actuellement 0.8 %. Cet intérêt diminue de Fr. 2'500.00 chaque année puisqu'on rembourse une partie de la dette. On a poussé le bouchon plus loin en calculant un peu les frais de fonctionnement et d'entretien avec un demi-salaire d'un employé communal, l'entretien du complexe, le chauffage, l'électricité, etc. pour Fr. 45'000.00. On arrive donc à un coût annuel de Fr. 347'500.00. On a aussi diminué les économies. Ça nous réduirait les frais de chauffage puisqu'actuellement on paie Fr. 15'000.00 de chauffage pour cette halle qui est un vrai gouffre. Paradoxalement, avec tout le complexe, on dépenserait moins d'énergie puisque le bâtiment serait isolé et répondrait aux normes. On a tenu compte de la suppression des loyers pour les travaux manuels, la suppression des loyers pour les services de la voirie et du SIS et on a estimé des revenus de location pour les sociétés, les banquets, le sport, les matches, les camps d'entraînement, etc. On estime grosso modo ces revenus à Fr. 20'000.00. Ça descend le coût financier à Fr. 327'500.00. Quand on a eu ces chiffres, on a remarqué que c'était une dépense conséquente et il fallait savoir si on pouvait se la permettre. Le projet tel qu'il est présenté coûte deux dixièmes de quotité. Après, politiquement et stratégiquement, ce qui serait décidé, on ne le sait pas. Un dixième de quotité pour un revenu imposable de Fr. 40'000.00 coûte Fr. 116.00 pour une personne célibataire et Fr. 75.00 pour les personnes mariées. La majorité des contribuables des Bois se situe entre Fr. 40'000.00 et Fr. 60'000.00. Si je prends une moyenne à Fr. 50'000.00, pour des personnes mariées, ça coûterait Fr. 230.00. Ça représente donc Fr. 20.00 par mois d'impôts supplémentaires, Fr. 230.00 d'impôts supplémentaires pour avoir ce complexe. C'est pour cela que je n'ai pas honte et que je suis même fier de vous présenter ce projet, parce que je pense qu'il est supportable pour les familles, même nombreuses, pour Monsieur et Madame Tout-le-monde et ça serait vraiment un plus pour le bien du village. Maintenant, si les choses se passent mal, si on n'a pas réussi à convaincre, il y aura quand même des choses à financer. On a acheté ces terrains qui sont attribués pour une zone scolaire ou sportive et on ne peut pas construire des villas dessus. Il y a quand même Fr. 360'000.00 qui ont été investis. Ensuite, il y a le concours pour Fr. 120'000.00 et le crédit d'étude pour Fr. 400'000.00. Dans le crédit d'étude, on a les onze variantes, on a tous les plans et le devis détaillé avec chaque prix détaillé. Ce projet, s'il est accepté par le peuple, il peut démarrer. Il manque uniquement les plans de ferrailage, de coffrage, etc. Les ingénieurs se sont penchés dessus, les électriciens se sont penchés dessus et le projet est réalisable. C'est donc un projet qui est ficelé. Ce montant global de Fr. 880'000.00, si le projet ne passe pas, on ne va pas le rembourser sur 50 ans. On le rembourserait donc sur 10 ans et ça nous coûterait Fr. 72'400.00. On a aussi poussé le bouchon plus loin parce que la salle de gymnastique actuelle, elle a été inspectée sous toutes ses formes pour faire un devis. Il a été constaté que le sol de la salle de gymnastique ne répondait pas aux normes anti-feu. Quand on constate quelque chose, on est obligé d'y remédier. Si le projet ne passait pas, il faudrait déjà engager des frais pour faire un plafond aux locaux du sous-sol qui devraient être protégés du feu. Si un feu se déclare, ça mettrait tout de suite le feu au plancher de la halle de gymnastique. Et ça, ce n'est pas acceptable. Ça veut dire que des coûts seraient engagés. Le Canton use de patience parce que cette salle de gymnastique est dangereuse : il y a des radiateurs apparents, il y a plein d'engins dangereux. Ça signifie que le Canton peut très bien la déclarer insalubre. Il faudrait donc faire la gymnastique dans une autre commune. On a poussé le bouchon plus loin et on a regardé ce que ça coûterait d'aller à l'extérieur, pour autant qu'il y ait de la place. Entre les coûts de location et les coûts de transport, ça coûterait Fr. 60'000.00 de faire la gymnastique à l'extérieur. Si on additionne tout ce que ça nous coûterait, on arrive à Fr. 132'000.00, donc un dixième de

quotité. J'ai envie de dire, même si ce n'est pas mon problème, qu'il y aura de toute façon une augmentation de la quotité. Je préfère payer deux dixièmes pour un projet comme ça que de payer un dixième pour ne rien avoir et rembourser quinze ans de travail qui tombent à l'eau.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je voudrais vraiment remercier la Commission de la halle de gymnastique parce qu'aujourd'hui on a un projet ficelé avec des chiffres, on sait où on va et j'appuie totalement ce projet.

Madame Sabine Clémence : le PCSI, dans sa majorité, soutient ce projet très détaillé et très abouti. Il est surtout nécessaire à la vie du village pour nos enfants d'abord, pour les sociétés ensuite.

Monsieur Germain Jobin : avec la halle que nous avons actuellement, ça ne va plus. On est partis avec différents projets, comme l'a dit Monsieur Chevillat, avec deux millions, puis six millions et, maintenant, on frôle les dix millions. Quelque chose, on est obligé de faire. Je ne sais pas comment ça va aller. Dans le coût financier de l'investissement, il me semble que vous êtes pessimistes pour les rentrées. Je voudrais quand même féliciter tous les membres de la Commission parce qu'ils ont fait un grand travail. Quand vous amortissez la halle sur 50 ans, ça me paraît long : la halle actuelle, ça fait déjà 20 ans qu'elle se dégingue, vous êtes hyper-positifs. Vous tenez compte des intérêts à 1.5 %, sur 50 ans, ça me paraît bas. Dans les années 1990, on était à 7 %. Dans les salaires, frais de fonctionnement et d'entretien, si vous arrivez à entretenir, chauffer et payer les taxes et assurances de ces bâtiments pour Fr. 45'000.00 : chapeau ! Ça risque de ne pas être exactement ces chiffres-là. Dans les locations aux sociétés, je ne sais pas si les sociétés pourront payer de telles locations, elles ont aussi du mal financièrement. Je suis bien conscient qu'on doit faire quelque chose, on a honte de notre halle de gymnastique, mais c'est quand même une dépense importante et je suis persuadé que vous n'arriverez pas à boucler le tout avec Fr. 350'000.00 par année.

Monsieur Jean-René Feuz : il y a seize mois de travail là-dessus. Les chiffres qui sont donnés sont des chiffres établis. Je vous passe les détails. Ils ne sont ni péjorés, ni augmentés, ce sont les prix justes. Comme je l'ai chaque fois dit dans toutes les présentations, nous avons mis tout ce que nous avons à notre connaissance. Quand on a reçu la remarque de Monsieur Gagnebin qui nous disait qu'il y aurait pour Fr. 200'000.00 de taxe de raccordement aux eaux, on les a rajoutés. Pour donner un autre exemple, les portes du SIS coûtent déjà Fr. 30'000.00, il y a des frais d'architectes, il y a plein de choses qui se greffent là-dedans. Mais, nous avons été le plus intègres possible. Quand on a mis 1.5 %, maintenant on est à 0.8 %. Ce que ce taux sera dans 10 ans, on ne le sait pas. Combien il y aura d'habitants, on ne le sait pas. Maintenant, il y a 20 nouvelles parcelles. Si on fait une moyenne d'impôts à Fr. 5'000.00, ça fait Fr. 100'000.00. Après, il y aura une nouvelle zone. 40 parcelles à Fr. 5'000.00, ça fait Fr. 200'000.00 de rentrées supplémentaires. S'il y a des sociétés, des entreprises qui viennent s'établir, on sera plus attractifs. L'avenir, on ne le connaît pas. Je ne peux pas vous dire quel taux sera appliqué. Moi, ça fait 13 ans que je suis là et on me dit toujours que mes taux vont augmenter et ils descendent chaque fois. Maintenant, le projet est validé pour 50 ans. On estime que cette salle de gymnastique tiendra le coup 50 ans. C'est la durée estimée du bâtiment. Concernant le coût de fonctionnement, c'est clair que je ne pense pas qu'une personne sera engagée pour ça, mais c'est une synergie entre les différents secteurs de la Commune. Là, c'est difficile de donner un chiffre. Dans la location, par exemple, on a été prudents. Je vous donne un exemple : si on a une salle de spectacle et qu'il y a des artistes qui viennent à l'Heure bleue à La Chaux-de-Fonds, on peut prendre contact avec l'Heure bleue et demander qu'ils viennent faire leur spectacle aux Bois. On aura une belle salle de spectacle

avec une sono et un éclairage compris dans le projet. Il y a des loges. Il y a 200 places à Fr. 30.00 la place, ça fait Fr. 6'000.00 de rentrées en une soirée. Après, il faut payer les artistes, etc. Mais, là, il y a quelque chose qui est à creuser. Là, on peut amener beaucoup plus. Après, il faudra un syndicat d'initiatives ou autre qui soit dynamique. Vous pourrez faire des camps d'entraînement, il y aura peut-être un club de basket, de volley, un groupe de gym plus étoffé qui va se mettre en place. Il y a tout ça qu'on n'a pas compté.

Monsieur Blaise Willemin : j'ai pris connaissance avec intérêt de ce projet de complexe communal. C'est un beau projet, ambitieux, important et nécessaire pour la vie scolaire, sportive et culturelle de notre commune. On peut d'ailleurs saluer l'excellent travail réalisé par la Commission. Si, à aucun moment, je remets en question la nécessité d'une nouvelle halle et la rénovation de l'ancienne, je suis stupéfait de constater que le local SIS puisse coûter plus de Fr. 860'000.00, sans le prix du terrain. Fr. 860'000.00 pour un garage chauffé avec des douches ! Plus cher qu'une maison familiale ! Si on regarde plus en détail les chiffres, on peut constater, par exemple, que les architectes et ingénieurs se graissent la patte au passage avec Fr. 140'000.00 d'honoraires. Je ne mets pas en doute l'utilité d'un local pour le SIS, ni pour la voirie, mais je pense qu'il serait judicieux de sortir le local du SIS du projet pour donner toutes ses chances à l'espace communal en votation populaire. C'est pourquoi, je demande en mon nom personnel de soumettre à la population une version du projet sans le local du SIS.

Monsieur Jean-Claude Chevillat : tout d'abord, je suis architecte-conseil, ce n'est donc pas moi qui ai fait le bâtiment. Si c'est la version onze, c'est parce qu'on a diminué les coûts. Au départ du concours, quand on m'a dit qu'il fallait mettre le SIS, je l'ai estimé à la louche à Fr. 1'000'000.00. Quand on compare à une villa, on peut effectivement penser que c'est cher. Mais, une villa c'est un bâtiment privé. Vous ne répondez pas aux mêmes normes. Pour le SIS, ce sont de grandes portées. Le coût d'une portée est exponentiel. Il y a ce phénomène qui biaise un peu la perception qu'on a en comparant le SIS avec une villa. En plus, le bâtiment des pompiers doit être sécurisé au feu. Entre le concours et la réalisation, on a aussi remarqué qu'on est en pleine zone radon. On a dû rajouter des prescriptions de ventilation des sous-sols, etc. Puisque je ne suis pas impliqué dedans, je peux vous dire que pour ce qu'il y a là, ce sont les prix les plus bas. Après, il faut enlever des prestations, on ne peut plus raboter sur quoi que ce soit. Là, on en est au stade où si le prix est trop important, il faut enlever des choses. Après, c'est à vous de voir la tactique. Vous avez là l'idée de gérer l'ensemble du terrain. C'est clair qu'on a tout pris en compte, mais on n'est pas obligés de tout faire en même temps. C'est l'avantage du projet dans sa configuration actuelle. Vous pouvez retirer le SIS, ça ne préterite pas le reste. Il restera simplement un terrain en réserve. Peut-être que vous aurez changé d'idée dans dix ans et que vous mettrez autre chose là. Juste en passant, pour arriver à ce compactage maximum, il y a des aménagements sportifs extérieurs qui ont disparu. Il a fallu faire des compromis. Vous pouvez détacher le SIS, mais vous ne pourrez pas détacher autre chose. Par exemple, il faudra de toute façon un chemin piétonnier.

Monsieur Jean-René Feuz : si je peux me permettre, ce qui est réalisé en même temps comme le terrassement, coûtera moins cher si on le fait d'un coup que de le refaire après coup.

Monsieur Blaise Willemin : je demande qu'il soit proposé à la population une deuxième version, soit le projet sans le local du SIS.

Monsieur Claude Gagnebin : ça, ce n'est pas possible.

Monsieur Jean-René Feuz : Fr. 800'000.00 représentent environ 10 % du projet global. Ça nous fait donc 0.2 dixième de quotité. On avait donc regardé avec le Conseil communal et on trouvait que ce n'était pas ça qui allait péjorer le projet. Comme ça, on se dit que c'est

cher. Mais, si on prend les deux portes, elles coûtent déjà Fr. 30'000.00. L'amenée du courant fort coûte aussi Fr. 30'000.00. C'est vrai qu'il y a les frais d'architectes, d'ingénieurs, etc., mais vous les aurez de toute façon, même pour une villa. Ce qu'il faut savoir, c'est que tout ce que vous voyez là fait partie de ces Fr. 140'000.00. Ces plans, ces présentations, tout ça fait partie du montant global. On peut déjà déduire une bonne partie des Fr. 140'000.00 parce qu'on a déjà des plans du SIS, etc.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : si je résume, il y a une proposition qui est faite d'enlever la partie hangar des pompes. Ça semble ne pas être possible. Pourrait-on avoir un vote pour le hangar et un vote pour le reste ?

Monsieur Claude Gagnebin : ça, c'est possible.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : je fais une suspension de séance, car j'aimerais bien discuter aussi avec le Conseil communal.

Reprise des débats.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : le sujet est important et il faut être bien au clair si on prend d'autres décisions. J'ai discuté avec le Conseil communal qui maintient sa proposition d'un budget global et complet tel qu'il est présenté ici, ceci aussi dans l'idée que, pour le citoyen, c'est plus clair d'avoir ce complexe complet.

Monsieur Blaise Willemin : je maintiens ma proposition de dissocier l'objet du SIS du complexe.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : si je comprends bien, la proposition serait de dire que les citoyens auront à se prononcer d'une part pour le crédit des deux salles et des aménagements extérieurs pour un montant et un deuxième vote pour le hangar SIS pour un autre montant.

Monsieur Blaise Willemin : c'est ça.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : est-ce que ça serait légal comme ça ?

Monsieur Claude Gagnebin : oui, comme ça, c'est possible.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : comme on n'avait pas terminé toutes les questions, est-ce que quelqu'un veut encore s'exprimer ?

Monsieur Robert Claude : je souhaite parler au nom de la Commission financière qui s'est réunie. On a trouvé le projet formidable. Je félicite tous les artisans qui ont travaillé là-dessus pendant onze versions. Seulement, on a trouvé que ça voulait un peu faire peur à la population. Alors, la Commission financière proposerait de sortir le SIS et les aménagements extérieurs. Ça ferait diminuer la dette de Fr. 2'000'000.00. D'après les chiffres, ça représente 0.4 dixième de quotité. Donc, au lieu d'augmenter la quotité de 2 dixièmes, ça ne ferait qu'un dixième et demi. On s'est retrouvés et on a pensé que c'était une solution pour faire moins peur à la population. Voilà ce que la Commission financière a décidé.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : moi, j'avais un point d'interrogation. Quand on construit quelque chose, il y a toujours des divers et imprévus de l'ordre de 10 % normalement. Ça, vous l'avez compté ?

Monsieur Jean-René Feuz : il y a Fr. 250'000.00 de divers et imprévus.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : c'est très peu. Normalement, c'est 10 %.

Monsieur Jean-Claude Chevillat : peut-être, mais là, on est à un niveau de définition qui permet de descendre en dessous des 10 %.

Monsieur Marcel Humair : d'abord, je félicite la Commission. Elle a eu la pudeur de ne pas nommer les nouveaux propriétaires du Plane percé, mais est-ce qu'on arrive à estimer l'apport des 40 nouveaux habitants et l'apport financier des 70 places de travail consécutives au dézouage des 4 hectares du Plane percé et Derrie lai Bâme ? En termes

d'augmentation d'impôts, il faut voir que ce qui s'investit dans la Commune et ces nouvelles zones rapportent aussi. 70 places de travail chez Zürcher SA, je ne sais pas combien ça rapporte d'impôts à la source ou autres.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : concernant la projection en 2017, on a pris ces chiffres en compte. C'est comme un budget, c'est une estimation. En espérant qu'on ait été pessimistes et qu'on aura une bonne surprise. On a fait une estimation, Monsieur Gagnebin est assez au courant de ça, mais ce ne sont que des estimations qui seront, on espère, au plus proche de la réalité mais moi, je ne suis pas prophète. Par contre, les chiffres qui sont là viennent d'une étude, on a un dossier, on peut argumenter. Pour le reste, ce sont des projections.

Monsieur Claude Gagnebin : si je peux me permettre, un dixième de quotité représente à la fin de cette année environ Fr. 133'000.00 pour l'ensemble des citoyens. On a tenu compte de ces deux dixièmes de coûts financiers des nouvelles installations sur un montant de Fr. 156'000.00. Ça veut dire qu'un dixième de quotité d'impôts d'ici 2016 devra augmenter de Fr. 23'000.00. Je vous laisse faire le calcul avec la quotité de 2.15. Il a été effectivement tenu compte d'une augmentation de la population due au nouveau quartier du Plane percé, due au projet de trois immeubles locatifs. Ça représente environ 56 nouveaux contribuables. Il ne faut pas oublier non plus que, qui dit 56 nouveaux contribuables, dit environ 150 personnes en plus. Ces 150 personnes en plus, il faut savoir que dans le Canton du Jura, une personne qui habite dans la Commune coûte Fr. 1'500.00 que la Commune paie aux différentes instances cantonales pour les répartitions de charges, etc. J'ai tenu compte de tout ça et c'est pour cela que j'arrive à Fr. 156'000.00 en 2016.

Monsieur Christophe Cerf : si on sort le SIS, je crois savoir que la Commune n'a pas assez de locaux. Ça veut dire que dans six mois, on reviendra avec un projet pour construire des locaux et je ne sais pas où.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : effectivement, on ne s'est pas dit qu'on avait un projet et qu'on pourrait offrir un beau cadeau à nos pompiers ! Tout simplement, même si on fait un bâtiment pour la voirie, il nous faudra aussi des portes, etc. Par contre, on ne va pas toucher un kopeck de subvention pour construire un local pour la voirie. Par contre, avec les pompiers, l'ECA est tout de même généreux avec Fr. 450.00/m². A un moment donné, on ne peut pas toujours dire qu'on va ouvrir des zones pour des maisons familiales et ne rien faire. Le village s'agrandit et on a aussi besoin de locaux pour entreposer du matériel de voirie. On voudrait juste un transfert de locaux. Effectivement, un jour ou l'autre, si ce local du SIS ne voit pas le jour, on va venir en avant pour un local pour la voirie pour lequel on ne touchera pas quatre sous de subventions.

Monsieur Paolo Cattoni : je crois qu'on est tous conscients de ce que vient de dire Monsieur le Maire. Mais, en écoutant un peu ce qu'on entend dire autour de nous, j'aimerais qu'on pèse la responsabilité qu'on a par rapport à ce projet aujourd'hui. Je crois que c'est un projet magnifique qui doit se réaliser. Ça serait dommage qu'il soit pénalisé parce qu'on a greffé des éléments certes très utiles, mais qui risquent de pénaliser fortement ce projet lors de la votation du 24.

Monsieur Gabriel Bilat : comme je suis concerné, je demande à me récuser pour le vote. En effet, j'ai fait l'avant-projet, j'ai un contrat de travail avec ce projet, je ne veux donc pas me voter du travail. C'est quand même logique que je sorte.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : c'est tout à ton honneur.

Monsieur Gabriel Bilat se récuse.

Monsieur Claude Gagnebin : j'aimerais encore faire une petite remarque. Je ne suis pas intéressé, mais si la proposition de Monsieur Willemin est acceptée, il y aura six objets en votations communales le 24 novembre.

Au vote, la proposition de Monsieur Blaise Willemin obtient 7 voix pour et 7 voix contre. Conformément à l'article 45 du Règlement du Conseil général, en cas d'égalité de voix, la proposition est rejetée. C'est donc la proposition du Conseil communal qui reste.

Au vote, un préavis favorable au projet est donné par 13 voix, sans opposition.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : si vous êtes d'accord, on mettra dans le message que le Conseil général soutient ce projet dans sa majorité.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : je remercie Messieurs Feuz et Chevillat pour la présentation de cet objet. Vous pouvez rester pour la fin de la séance, sinon je vous souhaite un bon retour chez vous.

7. a) Discuter et approuver les articles 35 et 36 du projet de règlement d'organisation communal

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

a) Discuter et approuver les articles 35 et 36 du projet de règlement d'organisation communal

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : lors de la séance du 24 juin dernier, nous avons adopté le projet de règlement d'organisation. Vous vous rappelez la discussion que nous avons eue concernant le titre de « Maire » et non de « Président ». Comme le demandait le Service des communes, nous avons eu des remarques par rapport à ce titre. Suite à notre séance, le Service des communes a effectivement préavisé favorablement le projet dans l'ensemble, à l'exception de ces articles 35 et 36 en argumentant qu'on ne peut être le Maire du Conseil communal, mais le Président de ce Conseil. C'est bien uniquement au niveau du Conseil communal que Monsieur le Maire est le Président. Aussi, afin d'éviter le passage au vote populaire d'un règlement qui pourrait être refusé sur deux articles, le bureau du Conseil général a préféré revenir ici aujourd'hui pour rediscuter de ces deux articles et savoir si vous êtes d'accord avec cette proposition de mettre « Président » pour les articles 35 et 36.

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : je n'ai rien à ajouter.

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : je n'ai rien à ajouter.

Monsieur Germain Jobin : après, la population va aussi voter là-dessus ?

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : le règlement complet passera en votation populaire.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : si j'ai bien compris, c'est une obligation de changer ces mots.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : quelque part, oui. Parce qu'ils vont dire que, juridiquement, notre règlement n'est pas en ordre.

Au vote, la modification des articles 35 et 36 est acceptée par 17 voix, sans avis contraire.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
Monsieur le Président, Daniel Hubleur : nous mettrons dans le message que le Conseil général approuve la modification de ce règlement.

8. Nomination :

a) Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes

b) Election d'un membre à la Commission de l'école enfantine et primaire

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : deux commissions sont toujours incomplètes et on tient à revenir à chaque séance pour absolument arriver à ce que ces commissions soient complètes.

a) Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes

Monsieur Martial Farine : le Groupe PS/Verts regrette de ne pouvoir vous proposer un nom pour la Commission de vérification des comptes. Nous lançons un appel désespéré : si vous avez des connaissances qui voudraient siéger dans cette commission, nous laissons volontiers notre siège à disposition. Si vous avez des personnes que je pourrais contacter, je suis amateur et je le ferai. Je suis vraiment désolé, ce n'est pas faute d'avoir essayé.

Il n'y a pas de proposition.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : on reviendra lors de la prochaine séance avec ce point.

b) Election d'un membre à la Commission de l'école enfantine et primaire

Monsieur Martial Farine : le Groupe PS/Verts vous propose Madame Florence Quispe du Cerneux-Godat.

Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, Madame Florence Quispe est nommée par 17 voix.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : je vous remercie pour votre participation active à ces débats et vous souhaite un bon retour chez vous.

La séance est levée à 22 h 30.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président: La Secrétaire :

Daniel Hubleur Marlyse Jobin